

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 8

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 8

Lausanne, le 15 Avril 1880.

XXV^e Année.

SOMMAIRE. — Correspondance, p. 161. — Règlement d'administration, (suite), p. 165. — Nouvelles et chronique, p. 173.

ARMES SPÉCIALES. — Aperçu des différents essais et travaux exécutés par l'artillerie suisse pendant les années 1877 et 1878, p. 177. — Circulaires et pièces officielles, p. 191. — Nouvelles et chronique, p. 192.

CORRESPONDANCE

(Sur les fortifications.)

Nous avons reçu plusieurs communications fort intéressantes sur ce sujet qui est loin d'être épuisé.

Un officier fédéral expérimenté nous a adressé, en nous priant de les publier, les lignes ci-après :

Monsieur le rédacteur,

La manière avec laquelle vous avez traité la question, devenue palpitante, des fortifications qu'il s'agirait d'élever en Suisse, a été fort appréciée par nombre de vos lecteurs. Les hommes qui réfléchissent sont loin d'être d'accord en présence des discussions qu'elle suscite, quelque réjouissantes qu'elles soient en démontrant le zèle de nos sociétés militaires pour tout ce qui touche à la défense nationale. On peut éprouver de l'hésitation à entraver un aussi louable élan. Mais il y a aussi un péril réel à laisser croire la susdite question « mûre, » comme l'affirme M. X., dans la lettre insérée dans votre numéro du 1^{er} avril, à paraître surtout confirmer les assertions de deux brochures récentes, dont les bases mêmes, très contestables, mériteraient un sérieux examen.

Vous le laissez pressentir, M. le rédacteur, pas plus que nous vous ne trouvez notre neutralité courant des risques « tout particulièrement graves, » parce qu'il a plu à notre puissante voisine de l'ouest de hérissier sa frontière de redoutables travaux défensifs. Nous connaissons plusieurs autorités des mieux qualifiées, ayant mûrement examiné la nouvelle situation et qui partagent entièrement cet avis. Le bon sens ne peut-il pas faire considérer au contraire les forts construits par les Français comme une sauvegarde pour nous, en ce que les ennemis dont ils peuvent redouter l'approche n'auront aucun avantage à venir les aborder en violant notre territoire. « Je me suis fortifiée sur toute ma frontière, leur dit la France; votre accès sur mon sol ne sera pas plus aisé en enfreignant une neutralité que vous avez reconnue et dont vous profitez comme moi. »

En nous plaçant au point de vue irréfutable, que la fortification est faite pour la défense bien plus que pour l'attaque, n'aurions-nous pas plutôt des motifs d'être soucieux de l'indifférence apparente de nos voisins du nord et de l'est, qui semblent dormir sur les deux oreilles, en laissant leurs abords dégarnis de notre côté et comptant